

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-1493

présenté par  
Mme Guion-Firmin

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	1 000 000
Fonds de lutte contre les sargasses ( <i>ligne nouvelle</i> )	1 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer un fonds permettant des interventions d'urgence dans la lutte contre l'invasion des algues sargasses. Ce fonds d'urgence est doté d'un million d'euros, pris sur les crédits de l'action « fonds exceptionnel d'investissement » du programme « conditions de vie outre-mer ».

L'algue, qui n'est ni toxique, ni nocive en pleine mer, devient un problème lorsqu'elle s'échoue sur le littoral : ses émanations nauséabondes et toxiques ont des impacts sanitaires, écologiques et économiques importants.

En juin 2018, un plan de financement de 10 millions sur deux ans avait été voté qui avait permis aux collectivités de s'équiper pour pouvoir débarrasser rapidement les plages de ces algues nocives.

Lors de sa récente visite aux Antilles, le Premier Ministre a souligné en clôture de la première conférence internationale sur les sargasses, qui s'est tenue à Pointe-à-Pitre, que la lutte contre les sargasses devait désormais passer par des solutions innovantes et la coopération internationale. Ainsi, une plateforme d'information et un centre d'alerte ont été officiellement constitués qui seront financés par des fonds européens.

Pour autant, ce travail prendra du temps et les crédits ne pourront être délivrés rapidement : le fonds ainsi constitué permettra aux collectivités d'intervenir rapidement en cas de nouvelle invasion importante de sargasses.